

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Personne publique : Ville de SAINT DENIS

**Direction des finances
2 place du Caquet
BP 269
93205 SAINT-DENIS Cedex**

Objet de la consultation :

Acquisition de carburants pour les besoins de la ville de Saint-Denis

**Etablie en application du Code des Marchés publics - Décret n°2006-975 du 1er août
2006**

**La procédure de consultation utilisée est la suivante :
Appel d'offres ouvert européen en application de l' (des) articles 33, 57 à 59 du Code
des marchés publics**

Date et heure limites de remise des offres : Voir l'avis d'appel à la concurrence.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION SOMMAIRE

1. Objet de la consultation
2. Etendue de la consultation
3. Dispositions générales
 - 3.1. Décomposition en tranches ou en lots
 - 3.2. Mode de règlement
 - 3.3. Forme juridique de l'attributaire
 - 3.4. Compléments à apporter au cahier des Charges
 - 3.5. Modification de détail au dossier de consultation
 - 3.6. Nomenclature communautaire pertinente
 - 3.7. Contenu du dossier de consultation
 - 3.8. Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique
4. Maintenance ou suivi
5. Délais d'exécution ou de livraison
6. Délais de validité des propositions
7. Présentation des propositions
 - 7.1. Documents à produire
 - 7.2. Appréciation technique des offres
 - 7.3. Langue de rédaction des propositions
 - 7.4. Unité monétaire
8. Conditions d'envoi ou de remise des plis
9. Jugement des offres
10. Variantes-Options
 - 10.1. Variante(s)
 - 10.2. Option(s)
11. Renseignements complémentaires

Article 1 - Objet de la consultation

La consultation porte sur les prestations désignées ci-après :
Acquisition de carburants pour les besoins de la ville de Saint-Denis

Article 2 - Etendue de la consultation

Appel d'offres ouvert européen passé(e) en application de l' (des) articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics. La forme du marché revêt le caractère d'un achat.
La consultation aboutira à un marché fractionné à bons de commande conformément à l'article 77 du même code.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

3-1-1-Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche.

3-1-2-Lots

Le marché est décomposé en 3 lots définis comme suit :

Lot n° 1 : Livraison de carburant en vrac

Lot n° 2 : Livraison de carburant type fioul TBTS

Lot n° 3 : Carburants à la pompe (système cartes)

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots.

Les candidats feront une offre de prix distincte pour chaque lot qu'ils souhaitent se voir attribuer.

3-2-Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

3-3-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par la personne publique.

3-4-Compléments à apporter au cahier des charges

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.).

3-5-Modification de détail au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront, alors, répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3-6-Nomenclature communautaire pertinente

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Lot 01

Objet principal :

25253100-0 : Cartes pour l'achat de carburant

3-7-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le CCAP,
- Le CCTP

3-8-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, la personne publique met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : www.atol93.fr

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse électronique (mail) permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Article 4 - Maintenance ou suivi

De par sa nature, la prestation objet du marché ne nécessite pas de maintenance ou de suivi.

Article 5 - Délais d'exécution ou de livraison

Les délais d'exécution figurent à l'article 3-1 du CCAP.

Article 6 - Délais de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions à l'article 8 du présent règlement.

Article 7 - Présentation des propositions

7-1-Documents à produire

Les entreprises auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Justificatifs 1ère enveloppe :

- Lettre de candidature (formulaire DC4 ou document équivalent)
- Déclarations et renseignements en application de l'article 44 du CMP (formulaire DC5 ou déclarations et documents équivalents)
- Les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat
- Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat suivants:
- Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant des prestations analogues à celles prévues par le marché réalisées au cours des trois dernières années
- Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement ainsi que les moyens (matériel et équipement technique) dont celui-ci dispose pour la réalisation du marché
- Présentation des principales références relatives aux prestations en cours d'exécution ou exécutées au cours des cinq dernières années, indiquant en particulier la nature et le montant des prestations, la date de réalisation et le destinataire. Ces références peuvent être accompagnées d'attestations de maîtres d'ouvrage.

Pour les entreprises nouvellement créées, les candidats devront fournir tous les éléments susceptibles de permettre d'apprécier leurs moyens (en personnels, en matériels).

En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement devra remettre sous peine de non conformité les pièces prévues ci avant. Il devra en outre avoir impérativement complété et signé l'imprimé DC4 fourni en un seul exemplaire original pour l'ensemble du groupement.

Justificatifs 2ème enveloppe :

- Acte d'engagement (un acte d'engagement distinct par lot soumissionné devra être établi). Le candidat devra remplir les articles 1, 2 et 4 du cadre d'acte d'engagement joint au dossier qui devra être signé par une personne ayant la capacité d'engager l'entreprise.
- Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Relevé d'identité bancaire
- Attestations d'assurances civile et professionnelle en cours de validité
- Note méthodologique rédigée par le candidat permettant à la collectivité d'apprécier les modalités prévues pour la bonne exécution de la prestation.
- Devis descriptif estimatif
- Bordereau de prix unitaires

Conformément à l'article 46 - III du Code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code.

7-2-Appréciation technique des offres

Pas de disposition particulière.

7-3-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

7-4-Unité monétaire

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

Article 8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Remise des plis sur support papier :

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté contenant deux enveloppes également cachetées.

- L'enveloppe extérieure devra porter la mention: " Acquisition de carburants pour les besoins de la ville de Saint-Denis -Lot n°....- NE PAS OUVRIR "

- Les enveloppes intérieures portent le nom du candidat ainsi que respectivement les mentions : "Première enveloppe intérieure - Candidature pour Acquisition de carburants pour les besoins de la ville de Saint-Denis " et "Seconde enveloppe intérieure - Offre pour Acquisition de carburants pour les besoins de la ville de Saint-Denis - OUVRIR EN COMMISSION ".

La première enveloppe intérieure contient les justificatifs visés à l'article 45 du Code des marchés publics ainsi qu'au règlement de la consultation, la seconde contient l'offre.

Les offres devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante :

Service Courrier Bureau 30

ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à l'adresse ci-dessous :

Mairie de Saint-Denis
Service Courrier Bureau 30
2 Place du Caquet
93200
Saint-Denis

par pli recommandé avec avis de réception postal .

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions de l'article 56 du Code des marchés publics, la personne publique accepte la transmission des candidatures et des offres par voie électronique à l'adresse suivante :

www.atol93.fr

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil.

La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique, tout pli transmis au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délais.

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'Arrêté du 28 août 2006 pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.

En fin de procédure, le pouvoir adjudicateur transformera l'offre électronique du soumissionnaire retenue, en offre papier ce qui donnera lieu à la signature manuscrite du marché par les parties. Les modalités de cette re-matérialisation seront précisées ultérieurement.

Article 9 - Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance : Critères de jugement des candidatures (1ère enveloppe) :

1. Moyens Techniques et Humains
2. Capacités Financières

Critères de jugement des offres (2ème enveloppe) :

Pour les lots 1 et 2 :

- Qualité de la proposition (40 %)
 - Qualité des carburants notamment sur la base des fiches techniques indiquants la composition des produits et du dispositif antipollution (40 %)
 - Dispositif proposé en cas d'urgence pour assurer une livraison minimale pour le fonctionnement de certains services (livraison repas à domicile, véhicules de déneigement etc ...) 40 % (1)
 - Délai de livraison (20 %)
- (1) Le candidat devra fournir à l'appui de son offre une note méthodologique permettant d'apprécier les modes opératoires pour assurer une livraison en cas d'urgence.

- Prix et rabais consenti (60%)

Pour le lot 3 :

- Qualité de la proposition (70%)
 - Couverture du système carte sur le plan national (60%)
 - Système suivi de gestion proposé (20%)
 - Dispositif antipollution (20%)
- Prix et rabais consenti (30%)

Article 10 - Variantes-Options

10-1-Variantes

Les variantes par rapport à l'objet du marché sont autorisées.

10-2-Options

Sans objet.

Article 11 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

1) Renseignements administratifs

Correspondant : Mr AYAD

Adresse :

Mairie de Saint-Denis
Direction
2 Place du Caquet
93200 Saint-Denis

Téléphone : 01 49 33 71 83

Fax : 01 49 33 64 26

Adresse internet : <http://www.atol93.fr>

2) Renseignements techniques

Correspondant : Mr Just

Téléphone : 01 49 33 67 29

Une réponse sera, alors, adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier.